

Brioux sur Boutonne	3
Chef-Boutonne	5
Cherigné	7
com com mellois	9
Lusseray	13
Périgné	15
St Romans les Melle	17



DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES  
COMMUNE DE BRIOUX SUR BOUTONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, 4 octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 septembre 2022

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Daniel ROYER, Alain LEVEQUE, Françoise MINOT, Maryline GEOFFROY, Patricia MENARD, Richard AUTAIN, Nadège PICORON, Annie GUION, Christine BERNIER, Jean-François BOUTEILLER

Membre(s) excusé(e)(s) : Nathalie SARRAZIN (pouvoir à Alain LEVEQUE), Gérard ALLAIN

Absent(e)(s) non excusé(e)(s) :

Mme Nadège PICORON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

**Enquête publique société SAS Ferme Eolienne des Genêts (DEL2022\_036)**

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présenté par la SAS Ferme Eolienne des Genêts est ouverte du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022. Cette enquête est relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant huit éoliennes et un triple poste de livraison sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne.

L'assemblée est appelée à donner son avis.

Le conseil municipal donne l'avis suivant :

- pour : 7 voix
- contre : 1 voix
- abstention : 5 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Marie HAYE





## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	10.10.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	18.10.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri MOINARD, Mme Patricia DUFOUR et M. Rodolphe FOURRÉ, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Patrick COIRAULT, M. Christian AUBERT, Mme Annie GONNORD et M. MICHELET ainsi que M. Patrick PETIT 5<sup>ème</sup> Adjoint M. Alain HURIEZ, excusés non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Jean WAROUX

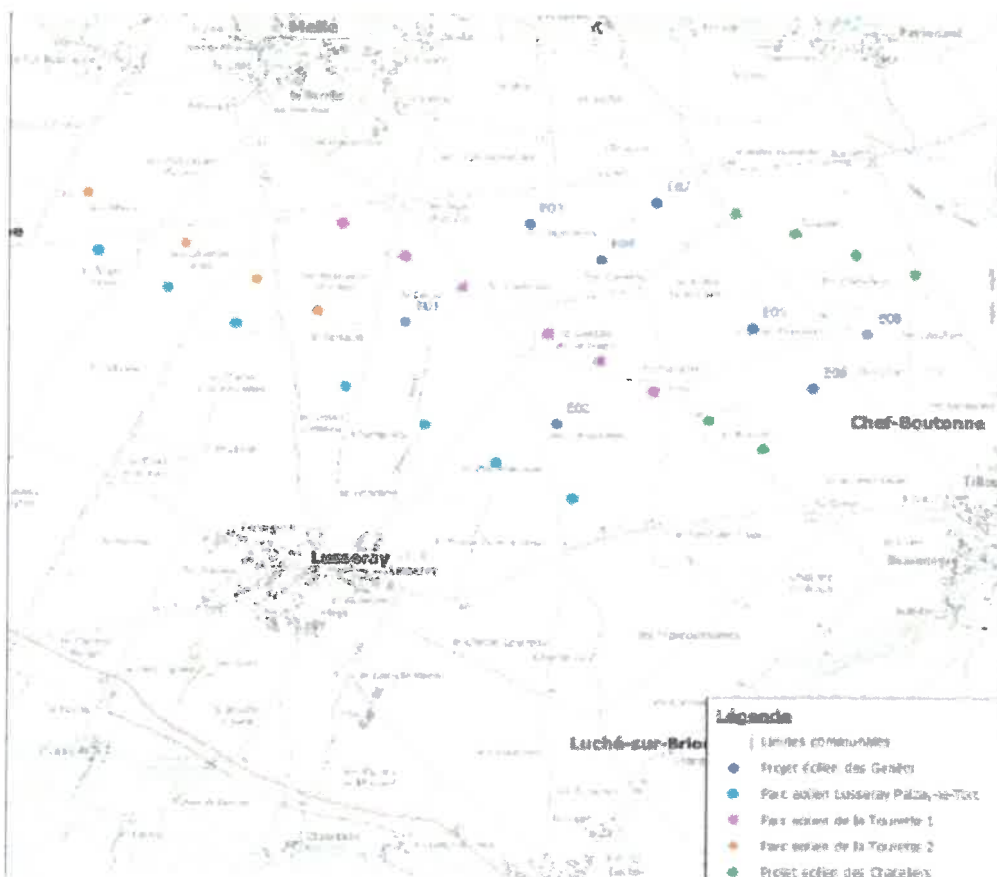
### OBJET : PARC EOLIEN DES GENETS – AVIS

Monsieur le Maire rappelle que toutes les pièces du dossier d'enquête publique de ce projet éolien des Genets ont été transmises aux élus avec la convocation à la présente séance.

Ce projet concerne donc l'installation de 8 éoliennes dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 180m en haut des pales,
- de 4.2 Mw à 4.8 Mw par éolienne.

L'ensemble du parc éolien serait ainsi porté à 31 éoliennes sur la zone figurant sur le plan.



Après en avoir longuement délibéré,

- Compte tenu de la production éolienne de notre territoire, 1<sup>ère</sup> de NA, (16% de la production et 33% de celle des Deux-Sèvres)
- Compte tenu de l'effet cumulatif de l'ensemble des parcs (construits, acceptés mais non encore construits, en études), dans le territoire,
- Compte tenu de l'effet cumulatif sur la zone (31 éoliennes seraient dans la même zone avec ce parc),
- Compte tenu du seuil d'acceptabilité atteint auprès de la population,
- Compte tenu de l'avis défavorable initial émis par la commune de Tillou sur l'implantation de ce parc,
- Compte tenu de l'avis défavorable de la CDC Mellois en Poitou, le 22 septembre 2022,
- Compte tenu des avis des communes concernées (défavorable pour Melle, Favorable pour Lusseray (5 voix contre 4))
- Compte tenu de la position indiquée dans le guide éolien émanant de Mellois en Poitou,
- Compte tenu des autres sources de production d'énergies renouvelables possibles,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la réalisation de ce projet du Parc des genêts portant création de 8 éoliennes.**

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le dix-huit Octobre deux mille vingt-deux.

Le Maire,

Fabrice MICHELET

07 NOV. 2022

SCSI

RF Préfecture de Niort
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/11/2022 079-217900851-20221028-DEL_2022_034-DE

Délibération n° DEL\_2022\_034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vendredi 28 octobre 2022 , à 20 heures 30 le conseil municipal de la commune de CHERIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GABOREAU, Maire

**PRESENTS** : BERNIER Serge, COCHER Alexis, GABOREAU Bernard, MADIER Melissa, MOREAU Baptiste, MOREAU Olivier, OLIVIER Chantal, PASQUAY Frédéric, ROUVREAU Véronique, SALLIO Yann

**ABSENT(S)** :

**REPRESENTE(S)** :

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : NOCQUET Christophe

date de convocation 24 octobre 2022

**SECRETAIRE DE SEANCE** : SALLIO Yann

**Nombre de conseillers** : 11

présents : 10

absent(s) : 0

excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 0

\*\*\*\*\*

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DES GENETS**

Monsieur le Maire informe du projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne par la société FERME EOLIENNE DES GENETS. Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (2 voix pour, 4 abstentions, 4 voix contre) :**

- **Donne un avis défavorable au projet de parc éolien.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire,  
Bernard GABOREAU

Certifié exécutoire  
adressé en Préfecture le 04/11/22  
reçu en Préfecture le 04/11/22  
Affiché le 04/11/22  
Le Maire







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

N° C22\_09\_2022\_31 - Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts (annexes)

<b>Titulaires en exercice</b>	<b>Présents</b> (Titulaires et suppléants votants)	<b>Représentés</b>	<b>Total votants</b>	<b>Absents</b>
90	66	11	77	13

Pour : 72	Abstention : 1	Contre : 4	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maité, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DALLAUD Hélène, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

\*\*\*\*\*

**Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts (annexes)**

Considérant que le projet déposé par Volkswind propose 8 mâts entre 4,2 et 4,8 MW chacun ;

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 180 mètres ;

Considérant la densité importante des parcs éoliens en exploitation à proximité, notamment les parcs éoliens de la Tourette 1 et 2, de Lusseray - Paizay le Tort présentant 17 mâts à proximité immédiate ;

Considérant que le parc éolien des Châteliers autorisé mais non construit à l'heure actuelle s'ajoutera à la proximité immédiate de 6 mâts supplémentaires ;

Considérant le manque d'espace de respiration des bourgs et hameaux entourés par les parcs éoliens de Saint-Martin-lès-Melle, de Périgné, du Teillat, des Raffauds 1 et 2 présentant 23 mâts supplémentaires à proximité, et la saturation visuelle déjà ressentie par les habitants ;

Considérant la présence d'enjeux significatifs de biodiversité (oiseaux et chiroptères) nécessitant la prise en compte du cumul déjà important d'installations éoliennes sur le secteur d'implantation projeté ;

Considérant la faible concertation menée auprès des habitants et des mairies concernées lors du développement du projet ;

Les conditions ne semblent pas réunies pour que ce projet s'intègre à un développement cohérent de l'éolien sur le territoire communautaire.

*Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS FERME EOLIENNE DES GENETS relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant huit éoliennes et un triple poste de livraison sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne ;*

*Vu l'article R. 181-38 du Code de l'environnement et le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de cette même enquête publique se tenant en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 12 novembre 2022 ;*

*Vu le travail communautaire réalisé en 2021 et formalisé dans le guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou ;*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au projet éolien des Genêts,
- AUTORISER le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Deux-Sèvres

### COMMUNE DE LUSSERAY

Membres en exercice :

9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur François DURGAND

Présents : 9

**Présents :** François DURGAND, Patrick MARTIN, Sébastien DECHAINED, Fabien CONTRE, Nathalie LORIOUX, Marie Elvia MENDONCA, Norman NOCQUET, Sabrina PAIN, Arnaud VIOLLET

Votants: 9

2022\_040

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Norman NOCQUET

Date de convocation : 12 septembre 2022

Les membres en exercice forment la majorité et peuvent donc délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

### Objet: AVIS FERME EOLIENNE DES GENÊTS

Une enquête publique est actuellement en cours, jusqu'au 28 octobre 2022 inclus, pour une demande d'autorisation

d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et triple poste de livraison, par la SAS FERME EOLIENNE DES GENÊTS sur le territoire des commune de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne.

Sur 9 présents, 9 votes sont possibles.

*Sous la forme d'un vote anonyme le Conseil Municipal a voté comme suit :*

*Pour : 5*

*Contre : 4*

*Blanc : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
François DURGAND

Publication et envoi en préfecture le 27.09.22







**Département des Deux-Sèvres**  
**COMMUNE de PÉRIGNÉ**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022  
Reçu en préfecture le 29/09/2022  
Affiché le  
ID : 079-217902048-20220927-DEL220927098-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Lise POUVREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21/09/2022.

Nombre de Conseillers municipaux	
En exercice : 13	Présents : 9

Étaient présents : M. et Mmes POUVREAU Lise, MARTIN Brigitte, MARTIN Christian, SCATTOLIN Bruno, DAMPURÉ Marie-Claude, SILVAIN Hélène, PELLETIER Jean-François, BÉVIN Christine, CAQUINEAU Évelyne.

Absents : Néant

Absents excusés : MOREAU Sylvie, CAILLAUD Gaëlle, ANSELME Yohan, MOUNOUSSAMY Richard.

Ont donné pouvoir : MOREAU Sylvie ayant donné pouvoir à BÉVIN Christine

Secrétaire de séance : DAMPURÉ Marie-Claude

Délibération n°22/09/27/098

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PRÉSENTE PAR LA FERME EOLIENNE DES GENETS**

Madame le Maire indique qu'une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs à compter du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus va avoir lieu sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la FERME EOLIENNE DES GENETS, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la FERME EOLIENNE DES GENETS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (8 avis défavorables et 2 abstentions) émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation présentée par la FERME EOLIENNE DES GENETS

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an susdits.

Le Maire,

Lise POUVREAU

Affichage le 29/09/2022

Transmission Préfecture le 29/09/2022







L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en session ordinaire, suite à la convocation qui leur a été adressée le treize octobre au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme PELTIER Maire.

**Présents** : Mmes, JAMONEAU Pierrette, SAINT LOUIS AUGUSTIN Isabelle, TREVISAN Elizabeth, VEZIEN Sonia, YOU Colette, Mrs BRUNETEAU Patrick, DENOST Jean-Pierre, EBRARD Johan, MAYOT Bertrand, MOREAU Philippe, PELTIER Jérôme,

**Excusés** : Mme INESTA Joséphine, PELLETIER Jean-Noël (procuration à TREVISAN Elizabeth), TALON Pascal

**Absent** : FERRER Ludovic,

**Secrétaire de séance** : Mr MAYOT Bertrand

\*\*\*\*\*

D2022- 00051

**Objet : Projet éolien des genêts (Lusseray-Paizay le Tort Melle- Chef-Boutonne)**

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLIENNE relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant huit éoliennes et un triple poste de livraison sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne ;

Vu l'article du Code de l'environnement et le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de cette même enquête publique se tenant en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, invitant le conseil municipal à donner son avis sur cette demande d'autorisation ;

Vu le travail communautaire réalisé en 2021 et formalisé dans le guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou ;

Considérant la densité importante des parcs éoliens à proximité immédiate ;

Considérant que cette pollution visuelle accentue la dégradation de nos paysages et impacte l'attrait touristique du territoire et la valeur des biens immobiliers.

Considérant la gêne occasionnée (bruit, ombre portée, lumière nocturne)

Considérant que l'évaluation environnementale, d'après la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) n'est pas satisfaisante ; de même il est reconnu la nuisance de ces engins sur l'avifaune et les chiroptères.

Le conseil municipal de Saint-Romans-lès-Melle, après vote (1 abstention - 11 Contre)

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** concernant le projet éolien des genêts.

Au registre sont les signatures

Le Maire,



Jérôme PELTIER



